

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le 8 juillet 2024 à 20h à l'Hôtel-de-Ville au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure** suivant :

502, rue des Lilas

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme :

• La marge de recul avant secondaire selon le règlement de zonage 394-2021.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 20 juin 2024.

Dominique Giguère

Directrice-générale et secrétaire-trésorière
